



DEPUIS 2003

CONCOURS DE TARTES AUX POMMES

RÈGLEMENT

Parmi toutes les animations du Festival de la Pomme 2023, un concours amateur de la meilleure tarte aux pommes est organisé le dimanche 29 octobre.

Article 1er

Le concours amateur de la meilleure tarte aux pommes est ouvert à toute personne, à l'exception des professionnels, et est divisé en deux catégories :

- Adultes
- Enfants de plus de 8 ans (avec autorisation parentale)

Les participants pourront s'inscrire jusqu'au vendredi 27 octobre 2023, 12h00, à la mairie de TREVIÈRES.

Ne peuvent s'inscrire au concours les personnes ayant participé à l'organisation et à la réalisation de ce concours.

1 seule tarte par personne est autorisée.

Article 2

Chaque participant devra remettre une tarte aux pommes confectionnée par ses soins en valorisant au mieux les produits de Normandie. La confection de la pâte est obligatoire. Tout ingrédient est accepté dans la mesure où la pomme reste dominante.

La tarte aux pommes ne devra comporter aucun signe distinctif.

Article 3

Les participants devront déposer leur tarte aux pommes le Dimanche 29 octobre 2022 entre 14 heures et 15 heures sous la Halle.

Article 4

Le jury se réunira entre 15 heures et 16 heures.

Article 5

Les tartes aux pommes seront notés sur 20 par le jury :

| | |
|---------------------------|-------|
| Présentation générale | sur 4 |
| Goût et saveur | sur 8 |
| Cuisson | sur 4 |
| Originalité et créativité | sur 4 |

Article 6

Les meilleures tartes aux pommes seront récompensées par la remise de lots ou de bons d'achat lors de la proclamation des résultats à partir de 16 heures, le Dimanche 29 octobre 2023.

Les candidats sont invités, à l'issue de cette remise de prix, à la dégustation de toutes les tartes aux pommes ayant concouru.

Chaque participant récupérera son plat à cette occasion.

Article 7

Le fait de l'engagement d'un candidat à ce concours comporte l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 8

L'organisateur se réserve le droit, en cas de nécessité, de modifier ou d'annuler le présent concours.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, en raison d'un évènement quelconque, les engagements résultants du présent règlement ne pouvaient pas être en tout ou partie tenus.



DEPUIS 2003

CONCOURS DE TARTES AUX POMMES

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de retourner ce bulletin d'inscription au secrétariat de la mairie ou à l'adresse mail suivante, avant le 27/10/2023 à 12h00 :
mairie@ville-trevieres.fr

À RETOURNER AVANT 12H00, LE VENDREDI 27 OCTOBRE 2023
À LA MAIRIE DE TRÉVIÈRES

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉL

E-MAIL

ADULTE

ENFANT

J'autorise mon enfant à participer au concours des tartes aux pommes

J'accepte les termes du présent règlement

Signature

Pour toute question, contactez la mairie de TREVIÈRES au 02 31 22 50 44
ou envoyez-nous un email à mairie@ville-trevieres.fr